

DROH !ME – Melting Park : Présentation du projet de réaménagement de l'Hippodrome de Boitsfort.

Communiqué de presse de Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale Rudi Vervoort.



« L'Hippodrome de Boitsfort est un joyau qu'il convient de rendre aux Bruxellois. Majoritairement inexploité depuis le début des années 90, ce site de 32 hectares, propriété de la Région de Bruxelles-Capitale, dispose de tous les atouts pour devenir, à terme, un pôle de loisir actif unique en Région de Bruxelles-Capitale » explique le Ministre-Président Rudi Vervoort. Depuis plusieurs années, le Gouvernement poursuit comme objectif de le

rénover et de l'aménager en espace vert récréatif et culturel au profit des familles en renforçant sa fonction de porte d'entrée vers la forêt de Soignes.

Aujourd'hui, cet objectif est sur le point d'être atteint.

Un permis d'urbanisme sera délivré prochainement pour la rénovation du gros œuvre fermé des principaux bâtiments du site (grande tribune, petite tribune, pesage). Les travaux, d'un montant estimé à **7 millions €**, seront pris en charge par la SAF qui dispose désormais d'un bail emphytéotique sur la globalité du site. A charge pour le futur exploitant de réaliser les travaux de finition.

Parallèlement, **VO Group** vient d'être désigné comme exploitant du site pour une durée de 15 ans.

Au terme d'une procédure dans le cadre de laquelle la Région exigeait une mise en valeur du site, un projet qualitatif accessible au plus grand nombre et une prise en gestion globale, le projet DROH !ME – Melting Park a été retenu parce qu'il traduisait de manière optimale les objectifs du Gouvernement en proposition concrète.

Le cahier des charges

Le cahier spécial des charges relatif à la concession de l'exploitation du site pour une durée de 15 ans a été publié le 27 novembre 2012. Les différentes candidatures ont été reçues le 27 février dernier, date à partir de laquelle les négociations avec les soumissionnaires ayant déposé une offre régulière ont commencé (7 candidatures au total).

Pour rappel, l'objectif poursuivi consistait à aménager globalement le site en espace vert récréatif et culturel à l'attention des familles tout en renforçant sa fonction de porte d'entrée vers la Forêt de Soignes.

L'évaluation des candidatures s'est notamment basée les critères suivants :

- La mise en valeur du site;
- La qualité du projet;
- L'accessibilité publique du site;
- La plénitude de l'occupation du site

La phase de négociation a abouti à la désignation par le Conseil d'administration de la SAF de VO Group comme concessionnaire du site de l'Hippodrome pour une durée de 15 ans.

-

Le projet sélectionné : DROH !ME – Melting Park

Le projet retenu se caractérise par **un concept de parc récréatif évolutif axé sur la nature, le sport, la culture, l'éducation et la détente** : l'hippodrome de Boistfort est appelé à devenir un pôle de loisir actif unique en Région de Bruxelles-Capitale.

Un golf homologué par la fédération sera par ailleurs maintenu sur le site.

Le site comprendra plusieurs zones dont :

- Une **zone de sport** comprenant une patinoire synthétique, le golf et l'anneau de course utilisé notamment comme parcours santé ;
- Un **espace nature** avec, notamment, un belvédère des cîmes et une ferme de la Forêt ;
- Plusieurs **espaces dédiés à des animations culturelles**, notamment dans la petite tribune, le village des paris, dans la grande tribune et sur l'esplanade ainsi qu'un projet de land'art (art paysager contemporain) et de jardins de l'europe ;
- Un **pôle éducatif** avec des espaces sensoriels, une activité permettant la découverte des abeilles, une maison de la forêt ;
- Des **pôles de détente** permettant de pique-niquer, un mini-fitness, des plaines de jeux à thèmes, une tyrolienne, une brasserie et un restaurant bio.

Dans le cadre d'un projet évolutif, sur base d'une **approche urbanistique et environnementale maîtrisée**, le projet permettra de révéler le potentiel du site en créant une nouvelle destination inspirante, évidemment en lien étroit avec la forêt de Soignes.

En termes de timing, le concessionnaire retenu développera dès mars 2014 des animations ponctuelles permettant aux familles de se réappropriier le site dans l'attente de l'introduction et de la délivrance des autorisations urbanistiques liées à l'exploitation proprement dite.

A cet égard, les bâtiments rénovés par la SAF devraient être exploitables dès l'été 2016 tandis que les installations à charge de l'exploitant devraient être opérationnelles un an plus tard.